

Questions orales

LA LOI SUR LE TRANSPORT DU GRAIN DE L'OUEST

LES INVESTISSEMENTS DES CHEMINS DE FER—LES TARIFS—
MARCHANDISES À PAYER PAR LES AGRICULTEURS

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports auquel je voudrais signaler que le nombre des faillites agricoles dans l'Ouest a augmenté de 110 p. 100 cette année par rapport à l'an dernier, mais cela, il le sait certainement. Il doit également savoir que la situation des agriculteurs de cette région s'est gâtée par suite des nouveaux tarifs-marchandises entrés en vigueur à l'adoption du projet de loi C-155.

Les sociétés ferroviaires viennent d'annoncer qu'elles ne comptent plus investir les 16 milliards et demi de dollars promis, mais seulement près de 12 milliards. Ainsi, quelle est la réduction correspondante que le ministre peut promettre à ces agriculteurs? On leur a demandé de payer plus pour obtenir de meilleurs services, et voilà que les sociétés ferroviaires ne respectent pas leur obligation. Envisage-t-il de prendre des mesures qui réduiraient de façon correspondante le fardeau des agriculteurs?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, comme le sait le député, les sociétés ferroviaires respecteront leur engagement en ce qu'elles accroîtront considérablement la capacité des réseaux ferroviaires dans l'Ouest. Il n'y aura pas de changement à cet égard. Si les sommes qu'elles ont prévu dépenser ont diminué, c'est simplement du fait que la situation financière a évolué. Fort heureusement, le taux d'inflation a beaucoup diminué, et le coût réel du projet baissera d'autant; cela n'empêchera nullement de mettre les travaux en chantier. Rien ne sera changé à cet égard.

● (1500)

Les délais d'exécution de certains des projets concernant d'autres aspects du service de transport, surtout dans les régions houillères, ont été repoussés à bien plus tard, en attendant que reprenne le marché des exportations de ce produit et des ressources naturelles.

Je tiens à assurer au député que nous veillerons de très près à ce que les sociétés ferroviaires respectent leur engagement d'étendre considérablement leurs services, afin qu'aucun obstacle ne vienne nuire au transport céréalier ou l'entraver. Nous continuerons de surveiller la situation et, si ces sociétés essaient de se défilier de leurs responsabilités, nous les pénaliserons dans la mesure où la loi m'y autorise.

ON DEMANDE D'ANNULER UNE CAMPAGNE PUBLICITAIRE

L'hon. Don Mazankowski (Végréville): Monsieur le Président, le ministre a reconnu devant le comité permanent des transports et des communications que l'investissement des sociétés ferroviaires serait effectivement plus faible que prévu. Ces dernières ont annoncé qu'elles réduiraient les sommes qu'elles avaient promis d'investir, ce qui fait que le nombre des emplois sera réduit en conséquence. On prévoit que le volume du trafic diminuera. Le ministre ne pourrait-il pas mettre un terme à tout le moins à la publicité mensongère que l'on diffuse un peu partout dans le pays au moyen d'une campagne publicitaire coûteuse, ce qui est une insulte non seulement pour les contribuables mais aussi pour les agriculteurs? Le ministre ne pourrait-il au moins faire cesser cette publicité, et ainsi confirmer les faits qu'il a dû admettre devant le comité l'autre jour?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre des Transports): Monsieur le Président, je tiens à faire remarquer au député que le programme d'information vise à mettre au courant les milieux d'affaires canadiens des nombreuses possibilités que crée à leur intention le programme d'expansion ferroviaire. C'est là l'un des plus gros projets d'expansion économique jamais entrepris au Canada. Il est extrêmement important que les fabricants et les fournisseurs canadiens puissent présenter leurs soumissions en prévision de ces travaux afin qu'il leur soit possible de profiter au maximum de ce programme.

M. Mazankowski: La vérité!

M. Axworthy: Ils ne pourront pas en tirer le meilleur parti s'ils ne sont pas au courant de toutes les possibilités qui leur sont offertes. Voilà pourquoi nous avons mis sur pied ce programme d'information.

M. Mazankowski: Allez-vous finir par dire la vérité?

* * *

PÉTITIONS

M. KRISTIANSEN—LE FILM DE L'OFFICE NATIONAL DU FILM
TRAITANT DE L'AVORTEMENT

M. le Président: J'ai l'honneur de signaler que le greffier de la Chambre a déposé sur le bureau le rapport du greffier des pétitions qui déclare avoir examiné la pétition présentée par le député de Kootenay-Ouest (M. Kristiansen) le mercredi 28 mars 1984 et l'avoir trouvée conforme aux exigences du Règlement quant à la forme.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

DÉCLARATION HEBDOMADAIRE

M. le Président: Le député du Yukon a la parole à propos de la question habituelle des travaux de la Chambre.

M. Nielsen: Oui, monsieur le Président. Le leader parlementaire du gouvernement pourrait-il confirmer que demain sera un jour désigné et nous dire en quoi consisteront les travaux de la Chambre aussi loin que possible la semaine prochaine?

Pendant qu'il répond à cette question, je lui signale qu'au *Feuilleton* d'hier, figure un avis de dépôt d'un projet de loi portant pouvoir d'emprunt supplémentaire de 4 milliards, paraît-il, conformément à un ordre adopté l'année dernière. Le gouvernement compte-t-il demander la permission de présenter ce projet de loi aujourd'hui?

M. Pinard: Monsieur le Président, pour répondre à la première question, je confirme que demain est un jour réservé à l'opposition, comme je l'ai dit hier. En ce qui concerne les travaux de la semaine prochaine, j'ai eu une réunion ce matin avec mes collègues les leaders parlementaires, et je leur ai dit, après leur avoir posé quelques questions, que je ne pouvais malheureusement pas être en mesure d'être très précis. Je devrais pouvoir donner des précisions un peu plus tard. J'attends des informations. On ne sait pas encore très bien si le projet de loi C-21 sera mis en délibération lundi ou mardi. C'est un des sujets sur lesquels j'espère recevoir des informations assez vite.